



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 119473

Texte de la question

Mme Anny Poursinoff alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la réalisation du futur hôpital de Melun. Les conditions de cette fusion entre l'hôpital public et trois cliniques privées soulèvent un certain nombre de questions. D'une part, le nombre de lits réservés à l'hôpital public chuterait, au profit des cliniques privées. D'autre part, le secteur public renoncerait à la chirurgie, assumée dès lors uniquement par le secteur privé. Les différences tarifaires entre l'hôpital public et les cliniques privées suscitent une inquiétude grandissante au sein du bassin de population concerné et des élu-e-s locaux. La création de cet important pôle de santé public-privé risque en effet de se faire au détriment des patients dont les frais de prise en charge seraient amenés à augmenter. Le principe de l'égalité d'accès aux soins pour toutes et tous serait alors ébranlé. C'est pourquoi elle l'alerte sur ces conditions de fusion et leurs graves conséquences pour la santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Anny Poursinoff](#)

Circonscription : Yvelines (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119473

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2011, page 10749

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)